

- Exemple A** – Rapport des vérificateurs se rapportant aux états financiers à usage général d'un conseil scolaire lorsque les fonds générés par les écoles sont inclus, les contrôles relatifs aux fonds générés par les écoles sont tels que les vérificateurs sont en mesure de vérifier l'intégralité de l'information se rapportant aux revenus tirés de collecte de fonds et d'exprimer une opinion sans réserve dans leur rapport.
- Paragraphe d'introduction à la note sur les principales conventions comptables.
 - Paragraphe d'introduction à la note sur l'adoption de recommandations comptables dans le secteur public.

Rapport des vérificateurs

Aux conseillers et conseillères scolaires
du Conseil scolaire de district de Localité

Nous avons vérifié l'état (consolidé) de la situation financière du Conseil scolaire de district de Localité au 31 août 2004 et les états (consolidés) des activités financières et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers (consolidés) donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district de Localité au 31 août 2004 et de ses résultats de fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

_____ (Ontario)

Date

Principales conventions comptables

Les états (consolidés) financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière d'administration locale établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

(poursuivre le sommaire des principales conventions comptables)

Adoption des recommandations comptables dans le secteur public

À partir de 2004, le conseil a adopté des principes comptables généralement reconnus appliquant les normes comptables en matière d'administration locale émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. Les chiffres correspondants de la période précédente inclus dans ces états financiers ont été retraités pour qu'ils soient conformes aux normes comptables adoptées pour l'exercice en cours, sauf que les soldes des fonds générés par les écoles et les activités de collecte de fonds de 2002-2003 n'ont pas été inclus, cette information n'étant pas disponible.

(poursuivre l'énoncé sur le retraitement des données)